----- Message transféré -----

Sujet: [INTERNET] Observations enquête publique

**Date**: Sun, 30 Jun 2019 23:56:12 +0200

Pour: enquete.RN176@gmail.com

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Propriétaire d'une maison au Port Saint-Jean, située le long du chemin de servitude et résidents à l'année, nous tenons à vous faire part de nos observations par rapport à l'achèvement de la mise à 2X2 voies de la RN 176 au niveau de l'estuaire de la Rance.

Tout d'abord, nous nous inquiétons des nuisances occasionnées durant la phase de travaux au niveau du Pont puisque la circulation sera coupée au niveau de la RN 176 et déviée par le village du PORT SAINT-JEAN. Ceci représentera un flux de 10 000 voitures par jour. Comment nous insérer dans une telle circulation pour pouvoir nous déplacer ? Nous demandons un système de feux qui régule la circulation. Nous demandons également que les poids lourds ne passent pas dans notre village et que la vitesse de circulation soit limitée à 30 km/h. Il y a des maisons tout le long de la RD 366 et le passage de gros véhicules entrainerait des vibrations et des conséquences sur l'état des maisons (apparition de fissures, impact sur les façades, etc...).

Nous avons pu lire dans le dossier qu'un mur anti-bruit était prévu tout le long du village du Port Saint-Jean et des écrans sur le Pont, cela est une bonne chose... mais nous demandons également un revêtement adapté de la chaussée limitant ainsi les nuisances (décibels). Le passage en 4 voies entrainera très certainement le passage à 110 km/h et augmentera les décibels, par conséquent ce revêtement nous paraît indispensable. Ou sinon autre solution : le maintien de la vitesse à 90 km/h lors du passage à proximité des hameaux impactés la RN 176. Nous insistons également sur le fait qu'il est important de prévoir la végétalisation de l'ensemble du mur anti-bruit côté chemin de servitude afin de préserver notre environnement.

Nous avons lu également que 9 maisons bénéficieront d'un traitement de façade, comment cela va se traduire (s'agit il de mesures de triple vitrage? d'isolation par l'extérieure ?). Ses travaux auront ils lieu avant, pendant ou après les travaux sur le Pont ? Lorsque le résultat de l'enquête publique sera donné, sera t'il possible d'obtenir plus de précisions ? La plupart d'entre nous ont ou vont faire des travaux d'isolation phonique à nos frais, pourrons nous bénéficier d'une indemnisation par rapport aux frais engagés ?

La proximité d'une 4 voies entraine des conséquences sur la valeur des maisons. Dans le cas d'un projet de vente de nos maisons, les maisons les plus proches de la RN 176 sont très impactées et nous sommes déficitaires. Pour notre part, nous souhaiterions qu'une compensation financière soit prévue.

Lors de la dernière consultation sur le choix de la variante, nous avions demandé de pouvoir bénéficier d'une réunion entre les habitants du Port Saint-Jean, les services de la DREAL et la Mairie de la Ville es Nonais, nous réitérons notre demande avec notamment une visite sur le terrain afin de nous expliquer clairement ce qui va être fait. Nous sommes beaucoup à avoir du mal à visionner ce qui va être fait au niveau de l'échangeur du Port Saint-Jean et tout autour.

Nous pensons que l'achèvement de la mise en 2X2 voies est nécessaire pour désengorger le réseau routier mais les conséquences sur notre environnement et vie au quotidien ne sont pas à négliger. Nous subissons actuellement de grosses nuisances au niveau du bruit et nous vous demandons de mettre en place toutes les mesures les plus performantes pour amoindrir celles-ci.

En vous remerciant de l'intérêt porté à nos remarques.

Bien cordialement,

Monsieur et Madame Nicolas LE DÛ